



Introduction des APDRG en Suisse et
perspectives d'évolution
Interlaken, 27 juin 2003

Cantons : concurrence accrue
et rôle des APDRG

Guy Moser, Service de la santé publique du canton de Vaud



Rôle des cantons dans l'hospitalisation

Tâches	LAMal actuelle	Révision LAMal
Police sanitaire et accès aux soins	X	X
Planification hospitalière	X	X
Financer l'activité de soins	X	?
Approuver les tarifs	X	X
Mandats pour tâches particulières	-	X



Concurrence

- Benchmarking
 - Adaptation des moyens alloués aux hôpitaux sur la base de leur coût du point APDRG
- Concurrence directe
 - Les hôpitaux négocient le prix du point avec les payeurs et sont financés en fonction de l'activité réalisée



Structure tarifaire et concurrence

- A l'acte :
 - Proche du coût réel des prestations
 - Incitation à la surproduction voir à la surfacturation
- Forfait par jour ou par cas :
 - Eloigné du coût réel des prestations
 - Incitation à sélectionner les patients
- APDRG (ou système similaire)
 - Relativement proche du coût réel des prestations
 - Incitation à la sélection limitée



APDRG et concurrence

- Un système de classification tel que les APDRG est indispensable mais les APDRG à eux seuls ne suffisent pas, car :
 - Il faut identifier et valoriser les tâches particulières (recherche et formation, urgences)
 - Il faut des systèmes de classification pour la psychiatrie et la réadaptation
 - Il faut des APDRG plus fins



Perspectives pour les cantons

- Mandats de prestations
 - Attribution de mandats pour les activités de soins à travers la planification
 - Attribution de mandats pour les tâches particulières
- Approbation des tarifs
 - Les tarifs ne doivent pas mettre en péril l'accès aux soins
 - Pas de « déficit résiduel » à la charge du canton



Expérience vaudoise : benchmarking

- Redistribution très marginale des enveloppes sur la base du prix du point APDRG
- Conditions manquantes pour un vrai benchmarking:
 - APDRG refined
 - Comptabilité analytique performante
 - Identification et chiffrage des tâches particulières



Expérience vaudoise : facturation

- La facturation aux assureurs s'est relativement bien passée
- En particulier les deux défis suivants ont dû être relevés :
 - Protection des données : le patient doit consentir à la transmission du code APDRG
 - Rapidité de la facturation : une facturation trop lente peut causer des difficultés de trésorerie